

# APPRENTISSAGE

## DEMANDE DE BOURSE D'APPRENTISSAGE

(FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À LA MOBILITÉ DES JEUNES)

### ■ FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À LA MOBILITÉ DES JEUNES BOURSE D'APPRENTISSAGE

Année scolaire : 20 \_\_\_\_ - 20 \_\_\_\_ Type de contrat (apprentissage ou professionnalisation) : \_\_\_\_\_

Diplôme préparé (CAP, BEP, BP, Bac Pro, Licence, Master...): \_\_\_\_\_

### ■ IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe :  M  F Date de naissance : \_\_\_\_\_

### ■ SCOLARITÉ

Diplôme préparé en alternance : \_\_\_\_\_

Centre ou école de formation : \_\_\_\_\_  1<sup>ère</sup> année  2<sup>e</sup> année

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Maître d'apprentissage : \_\_\_\_\_  Cocher (si contrat de professionnalisation)

Nom et adresse de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Distance aller-retour en km entre le domicile et le maître d'apprentissage : \_\_\_\_\_

Date de début du contrat d'apprentissage : \_\_\_\_\_ (joindre copie du contrat)

### ■ REPRÉSENTANT LÉGAL (CONCERNE LES CANDIDATS MINEURS ET MAJEURS) :

PÈRE  MÈRE  TUTEUR

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : 89 \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone mobile : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### Situation familial du représentant légal :

CÉLIBATAIRE  MARIÉ(E)  VEUF(VE)  PACSÉ(E)  VIE MARITALE

SÉPARÉ(E)  DIVORCÉ(E) PENSION ALIMENTAIRE  OUI  NON

Nom et prénom conjoint(e) ou concubin(e) : \_\_\_\_\_

Profession (au moment de la demande de la bourse) : \_\_\_\_\_

Monsieur : \_\_\_\_\_

Madame : \_\_\_\_\_

Préciser si l'un des parents est en longue maladie ou invalidité : \_\_\_\_\_

#### Partie réservée à l'administration

RFR : \_\_\_\_\_ Enfants à charge : \_\_\_\_\_ Distance : \_\_\_\_\_

Demande situation :  n° 2  n° 3 % SMIC horaire : \_\_\_\_\_ Montant annuel : \_\_\_\_\_

■ **LISTE DES ENFANTS À CHARGE** (y compris le candidat boursier) :

	Nom et prénoms	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté	Classe
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

■ **LISTE DES PIÈCES À FOURNIR** (aucune copie ne sera effectuée au Conseil Départemental) :

1. Copie du contrat d'apprentissage (ou contrat de professionnalisation).
2. Copie du dernier avis d'imposition des parents reçu en septembre (et celui du jeune si déclaration séparée).
3. Copie du dernier avis de paiement des prestations familiales (Caisse Allocations Familiales ou MSA).
4. En cas de changement des revenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier : justificatif des ressources des parents concernant le mois précédent la demande de bourse (ex. : bulletins de salaire, avis paiement indemnités journalières ou d'accident de travail, avis de paiement de Pôle Emploi, etc.)
5. Si vous vivez en concubinage, fournir également les ressources du concubin.
6. RIB (Relevé Identité Bancaire) en cours de validité.
7. Deux enveloppes timbrées avec l'adresse de la famille.
8. **Uniquement pour les personnes occupant un emploi d'assistante maternelle** : copie des bulletins de salaire d'avril - mai - juin.

■ **DÉCLARATION :**

- J'ai l'honneur de solliciter du Conseil Départemental de l'Yonne une bourse en faveur de l'élève déclaré ci-contre.
- Je certifie l'exactitude de tous les renseignements qui sont portés sur la présente notice.
- Je reconnais avoir été informé(e) que toute insuffisance ou inexactitude entraînera, sans autre formalité, le rejet de la présente demande.
- Je m'engage à faire connaître au Conseil Départemental de l'Yonne tout changement important qui pourrait survenir dans les ressources ou les charges de la famille.

■ **OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :**

Date :

Signature du représentant légal (père, mère ou tuteur) :

**DATE DE REMISE DES DOSSIERS : 31 DÉCEMBRE**

**IMPORTANT : TOUT DOSSIER ADRESSÉ APRÈS LA DATE INDIQUÉE CI-DESSUS NE SERA PAS INSTRUIT**

Cette demande de bourse est renouvelée automatiquement la 2<sup>e</sup> année d'apprentissage (montant égal à 50 % du montant perçu pour la 1<sup>ère</sup> année).

La bourse d'apprentissage est versée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivant la rentrée scolaire. Début janvier, le Conseil Départemental vérifie auprès des établissements que l'élève est toujours en formation. **Attention : toute rupture de contrat avant ou après le 31 décembre signifie le non-versement de la bourse.**

■ **À NOTER :**

Le Conseil Départemental de l'Yonne se réserve le droit de réclamer à la famille toute pièce supplémentaire qu'il jugerait utile pour l'instruction du dossier. Le demandeur peut joindre au dossier une note donnant tous les renseignements qu'il juge utile de porter à la connaissance du Conseil Départemental pour permettre de mieux apprécier la situation de la famille.

**ENVOI DES DOSSIERS PAR LA POSTE**

Conseil Départemental de l'Yonne - PRHDT  
Sous Direction de l'Éducation  
et de l'Enseignement Supérieur  
1 rue de l'Étang Saint-Vigile  
89089 AUXERRE

**DÉPÔT DES DOSSIERS**

Conseil Départemental de l'Yonne - PRHDT  
Sous Direction de l'Éducation  
et de l'Enseignement Supérieur  
10 route de Saint-Georges  
89000 PERRIGNY

Tél. **03 86 72 87 97**

ou **03 86 72 87 83**

Courriel : **bourses@yonne.fr**

LA RÉPONSE À VOTRE DEMANDE  
DE BOURSE VOUS SERA ADRESSÉE  
COURANT MARS PAR COURRIER